

NOMBRE DE DELEGUES

En exercice : 83
Présents : 30
Représentés (pouvoirs) : 8

Date de première convocation : 03/02/2023
Date de deuxième convocation : 10/02/2023

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération 28 / 02 / 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION
DU SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

**SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL
DU 16 FEVRIER 2023**

Délibération n° DCS/2023/02

**OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION PARTENARIALE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER
PACA**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE SEIZE FEVRIER

Le Conseil syndical du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCoT de l'Aire Gapençaise s'est réuni à l'Hôtel de ville de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Benoît ROUSTANG, Président du Syndicat mixte du SCoT. Ce conseil syndical fait suite au conseil syndical du 09 février 2023 qui ne s'est pas tenu faute de quorum.

Etaient présents ou représentés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : PANSERI Jean-Marc, BONNARDEL Jérôme, BRIOULLE Jean-Pierre représenté par GILARDEAU Christian (pouvoir), CONTOZ Jean-François, GILARDEAU Christian, BUTEL Alexandra, SELIER Jacques

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : GUILLÉ Raphaël, BOYER Christophe, MONFORT Didier, DABAT Marc-André, GAILLAND Frédéric suppléant de DESSEIN Aurélie, ESCALLE Jean représenté par GUILLÉ Raphaël (pouvoir), GARCIN Bernard représenté par DABAT Marc-André (pouvoir), GINSBERG RIGAUD Catherine représentée par MACLÉ Josiane (pouvoir), MACLE Josiane, BOYER Pierre suppléant de PY Martine, ROUSTANG Benoît, RICOU Patrick suppléant de SARRAZIN Bruno

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : BOURGADE Béatrice, CLAUZIER Elisabeth, ESTACHY Jean-François, COGORDAN André suppléant de PONS Julien, SOLOMIAC Florence

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : LAZARO Marie-Christine suppléante de ARNAUD Jean-Michel, AYACHE Serge, BOUTRON Claude, BROCHIER Jean-Louis, COMBE Hervé représenté par DUGELAY Denis (pouvoir), DIDIER Roger représenté par BOUTRON Claude (pouvoir), DUGELAY Denis, GRENIER Maryvonne représenté par BROCHIER Jean-Louis (pouvoir), GRIMAUD Roger, HUBAUD Christian représenté par MOSTACHI Ginette (pouvoir), MOSTACHI Ginette, MULLER Christian, ODDOU Rémy, BENOITS Yves

Etaient absents ou excusés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : ACANFORA Christiane, AQUINO Roger, BARTHELEMY Monique, BOURGAT Michel, DE BONNAULT Marie-José, FRANCOU Jacques,

FROGET Alain, IDELOVICI Richard, LAURENS Jean, ALLEMAND Georges, RICOU CHARLES Michel, ROUSSEAU Jean, VERBAUWEN Marie-Josèphe

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : ACHIN Richard, BELLON Marie, BERNARD Julie, BICAIS Jean-Jacques, BLACHE Jean-Luc, BONNABEL Eveline, CARLUE Ivan, COLLE Jean-Pierre, COLLIN François, DISDIER Christophe, DUMAS Christian, MOREL Christian, RAYNE Jean-Michel

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : ARNAUD Rolland, BONNAFFOUX Joël, BORRELLY Alexandre, CHEVALIER Florence, FEUILLASSIER Béatrice, KUENTZ Adèle, LEFORT Dominique, REYNAUD Laurent, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, TAIX Marie-Laure

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : AILLAUD Jean-Baptiste, ALLEC Patrick, ALLEGRA Francesco, BUTZBACH Pimprenelle, COSTORIER Rémi, GAY-PARA Michel, JOUBERT Claudie, LOUCHE Frédéric.

Les autres personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :

Marie-Josée COTTI, déléguée suppléante (Rochebrune, CCSPVA),
P. SAUTY, chargé de mission SIG-Observation,
L. NIVOU, chargée de mission développement territorial.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : M. Jérôme BONNARDEL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

L'établissement Public Foncier PACA a proposé au Syndicat Mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise, la signature d'une convention partenariale (voir en annexe) dont l'objectif est de mieux articuler les actions de l'EPF PACA sur le territoire et les orientations du Syndicat Mixte.

Cette convention comporte 3 axes d'intervention prioritaires :

- La contribution au développement de l'offre de logements financièrement abordables, en cohérence avec les PLH, en améliorant la connaissance des potentiels fonciers et immobiliers du territoire ;
- La contribution au soutien du développement d'activités économiques sur les territoires à enjeux et à la redynamisation des centres bourgs de l'Aire Gapençaise ;
- La montée en compétence des élus de l'Aire gapençaise en matière de stratégie foncière.

Cette convention s'inscrit tout particulièrement dans la perspective des actions menées par le Syndicat Mixte dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Objectif ZAN », de l'ADEME, dont le Syndicat Mixte est lauréat.

Le Syndicat Mixte prévoit notamment de travailler sur l'amélioration de sa connaissance des disponibilités foncières du territoire dans l'enveloppe urbaine.

Ce partenariat permettra au Syndicat Mixte de bénéficier de l'expertise de l'EPF pour envisager un panel d'outils de mobilisation de ces sites et assurer l'opérationnalité des éventuels projets.

Les travaux du Syndicat Mixte permettront également à l'EPF de bénéficier d'un premier état des lieux et d'une qualification des potentiels fonciers de ces sites.

Après lecture de cette proposition, les membres du conseil syndical, à l'unanimité, approuvent la proposition du Président et le mandatent pour signer la convention partenariale avec l'EPF PACA.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIÉ OU NOTIFIÉ RENDU EXÉCUTOIRE À LA DATE DE DÉPÔT EN PRÉFECTURE.

Le Président,
Benoît ROUSTANG



